

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Moselle

-----

**Mairie de  
KIRSCHNAUMEN  
57480**

Téléphone - Fax : 03.82.83.37.50  
Courriel : mairie.kirschnaumen@wanadoo.fr



Ouverture au public : Mardi et Jeudi 17h-19h

COMPTE-RENDU

DU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le deux du mois de février, se sont réunis en séance publique et ordinaire, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, sous la présidence de Jean-Luc NIEDERCORN, Maire de Kirschnaumen.

Étaient présents : NIEDERCORN Jean-Luc, SOUMAN Alexandre, LAGERSIE Christian, BURAIIS Jonathan, CORDEL Martine, DOUROUX Anne-Claire, GEORGES Gérard, KLEIN Fabrice, MURGIA Catherine.

Absent(s) : SCHMIT Patrice (procuration), BERGER André

Procuration(s) : SCHMIT Patrice donne procuration à SOUMAN Alexandre

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 heures.

Monsieur Jonathan BURAIIS est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'inscription de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- 1) Projet d'extension de la salle communale : permis de construire et architecte
- 2) Travaux d'aménagement des containers de recyclage

Les membres présents acceptent l'inscription de ces 2 points supplémentaires.

### **01/2017 – RENFORCEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire présente au conseil la proposition de l'entreprise CITEOS de Basse-Ham référencé 856-167 du 30/01/2017 et concernant des travaux de renforcement de l'éclairage public aux points suivants :

- Kirschnaumen : Rue de la Heid
- Kirschnaumen : au niveau du 29 rue de l'Abbé Simminger
- Obernaumen : Entrée Est
- Obernaumen : Entrée Ouest
- Obernaumen : Impasse du Noyer

- Evendorff : Rue du Chêne
- Evendorff : Rue du Vieux puits
- Evendorff : Rue des Jardins

Ces travaux s'élèvent à 38 161,85 €HT soit 45 794,22 €TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte cette proposition et autorise le Maire à passer commande et à signer tous documents concernant cette affaire.

### **02/2017 – RENFORCEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTION AU SISCODIPE**

Dans le cadre des travaux de renforcement de l'éclairage public à différents points du village (voir DCM 01/2017), le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents :

- demande l'aide financière du SISCODIPE (Redevance R2),
- charge le Maire de faire la demande auprès du SISCODIPE,
- autorise le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

### **03/2017 et 04/2017 – TRAVAUX D'ACCES PMR DES BÂTIMENTS COMMUNAUX A KIRSCHNAUMEN-OBERNAUMEN (SALLE POLYVALENTE-ECOLE PRIMAIRE- EGLISE-MILLE CLUB) : DEMANDE DE SUBVENTIONS AMITER ET DETR**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal :

- l'obligation faite aux collectivités d'appliquer les nouvelles règles d'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant (arrêté du 8 décembre 2014) suivant un calendrier
- la décision implicite d'acceptation de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) en date du 28 janvier 2016 validant l'engagement de la commune sur un programme de travaux.

Le montant estimatif des travaux s'élève à :

			Montant HT	Montant TTC
Kirschnaumen	Salle Polyvalente	Gros œuvre	24 767,46 €	29 720,95 €
		Accès PMR salle poly.	1 670,00 €	2 004,00 €
		Electricité WC PMR	1 620,00 €	1 944,00 €
		Sanitaire PMR	3 734,20 €	4 481,04 €
		Menuiserie	3 796,00 €	4 175,60 €
<b>Sous total PMR Salle Polyvalente</b>			<b>35 587,66 €</b>	<b>42 325,59 €</b>

Kirschnaumen	Ecole primaire	Accès PMR	2 650,00 €	3 180,00 €
		WC PMR gros oeuvre	780,00 €	936,00 €
		WC PMC plomberie	1 413,00 €	1 695,60 €
		Menuiserie	472,00 €	519,20 €
	Eglise	Accès PMR	4 401,16 €	5 284,99 €
<b>Sous total PMR Ecole primaire + Eglise</b>			<b>9 716,16 €</b>	<b>11 615,79 €</b>

Obernaumen	Mille Club	Accès PMR	6 822,00 €	8 186,40 €
		Rambarde	1 369,42 €	1 643,30 €
		Rambarde	322,50 €	387,00 €
<b>Sous total PMR Mille Club</b>			<b>8 513,92 €</b>	<b>10 216,70 €</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>53 817,74 €</b>	<b>64 158,08 €</b>
----------------------	--	--	--------------------	--------------------

La Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des présents :

- sollicite une subvention départementale AMITER,
- sollicite une subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – DETR,
- adopte le plan de financement suivant :
  - Coût HT des travaux : 53 817,74 €
  - Subvention DETR escomptée (60%) : 32 400,00 €
  - Subvention départementale escomptée (25%) : 13 500,00 €
  - Fonds propres : 7 917,74 €
- autorise le Maire à engager la demande de subvention et à signer tous documents concernant cette affaire.

*Madame CORDEL Martine quitte la séance à 20h45.*

**05/2017 et 06/2017 – TRAVAUX DE REHABILITATION A L'ECOLE ET A LA GARDERIE D'EVENDORFF : DEMANDE DE SUBVENTION AMITER ET DETR**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les coûts estimatifs des travaux de réhabilitation de l'école et de la garderie d'Evendorff :

<b>TRAVAUX GARDERIE</b>	Montant HT	Montant TTC
Revêtement sols, peinture	8 453,20 €	10 143,84 €
Cuisine, WC faïences, ouverture	7 565,94 €	9 079,13 €
Mise aux normes électricité	6 100,00 €	7 320,00 €
Chauffage- Plomberie	5 364,25 €	6 437,10 €
Kitchenette	3 959,00 €	4 750,81 €
Canapé	1 131,70 €	1 358,00 €
Porte WC	472,00 €	519,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 046,09 €</b>	<b>39 608,08 €</b>
<b>TRAVAUX ECOLE MATERNELLE</b>	Montant HT	Montant TTC
Isolation extérieure Ecole	30 974,00 €	37 168,80 €
Charpente	41 346,18 €	49 615,42 €
Revêtement sol	1 787,00 €	2 144,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>74 107,18 €</b>	<b>88 928,62 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>107 153,27 €</b>	<b>128 536,70 €</b>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des présents :

- sollicite une subvention départementale AMITER,
- sollicite une subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – DETR,

- adopte le plan de financement suivant :

• Coût HT des travaux :	107 153,27 €
• Subvention DETR escomptée (60%) :	64 300,00 €
• Subvention départementale escomptée (25%) :	26 800,00 €
• Fonds propres :	16 053,27 €

- autorise le Maire à engager la demande de subvention et à signer tous documents concernant cette affaire.

### **07/2017 – PROJET D’EXTENSION DE LA SALLE COMMUNALE : PERMIS DE CONSTRUIRE ET ARCHITECTE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil le projet de travaux à la salle communale consistant à l’accessibilité PMR par l’extension du bâtiment afin d’accueillir des sanitaires adaptés.

Après délibération et à l’unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer une demande de permis de construire et à réaliser les démarches nécessaires pour ce projet.

Il sollicite pour ce faire les services de l’architecte THEIS Fabrice.

### **08/2017 – QUOTE PART EAU LOGEMENT COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l’unanimité des présents, fixe à 122 m<sup>3</sup> la consommation d’eau de M. Mme STEIMETZ pour le logement de l’école de Kirschnaumen sur la période 03/12/2015 – 29/12/2016 (relevés effectués aux vues des factures présentées par VEOLIA), ce qui représente un montant de 462,38 €.

Le Maire est autorisé à émettre le titre de recette correspondant.

### **09/2017 – TRAVAUX D’AMENAGEMENT DES CONTAINERS DE RECYCLAGE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l’entreprise CA de 57974 YUTZ et portant sur les travaux d’aménagement des containers de recyclage à Kirschnaumen, Evendorff et Obernaumen.

Ces travaux s’élèveraient à 10 900,83 €HT soit 13 080,99 €TTC.

Après délibération et à l’unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte ce devis et autorise le Maire à signer le bon de commande ainsi que tous documents concernant cette affaire.

*Tous les points prévus à l’ordre du jour ont été débattus.*

*Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.*

Suivent les signatures au registre.

Pour copie conforme au registre,  
Kirschnaumen le 09/02/2017  
Le Maire,  
Jean-Luc NIEDERCORN